Réf. Farde e-Assemblées : 2672414

N° OJ : **151**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : 25 Direction Planification Stratégique et Opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Dénomination de voies publiques.- Rue Bessie Coleman.- Adoption.

Le Conseil communal,

Dans le cadre du permis d'urbanisme A317/2018 une nouvelle voirie sera créé pour relier 4 immeubles comportant 160 logements, une crèche avec un parking souterrain de 165 emplacements et 3 maisons unifamiliales ;

Considérant que cette voirie sera rétrocédée après sa réalisation à la Ville de Bruxelles et qu'elle doit disposer d'un nom ;

Considérant que le souhait de la Ville de Bruxelles est l'utilisation des noms de femmes lors de la dénomination de nouveaux espaces publiques ;

Considérant que la proposition pour la dénomination de cette voirie est "rue Bessie Coleman" ;

Considérant que le Collège a donné son accord de principe sur la proposition « rue Bessie Coleman » en date du 18/07/2025 ;

Considérant que cette proposition tend à rendre hommage à Bessie Coleman : "Bessie Coleman, née le 26 janvier 1892 à Atlanta (Texas), constitue une figure pionnière trop souvent méconnue de l'histoire de l'aviation. Première femme afro-américaine à obtenir une licence de pilote, elle a dû se rendre en France afin de surmonter les barrières raciales et sexistes qui lui étaient imposées aux États-Unis. Formée en France, elle entretient de ce fait un lien symbolique fort avec l'Europe. Refusant systématiquement de participer à des manifestations ségréguées, Bessie Coleman s'est affirmée comme un véritable symbole d'émancipation et de lutte pour l'égalité. Avant sa mort tragique en 1926, à la suite d'un accident d'avion, elle nourrissait l'ambition d'ouvrir une école de pilotage destinée à former d'autres aviateurs noirs et à contribuer ainsi à briser les plafonds de verre de son époque."

Considérant la circulaire ministérielle du 07.12.1972 relative aux dénominations de voies et places publiques ;

Considérant que la procédure de dénomination des voies publiques commence par un accord de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles sur une proposition de dénomination à soumettre à l'avis favorable de la section bruxelloise de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD) ;

Considérant qu'en cas d'avis favorable de la section de la CRTD, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles proposera ensuite au Conseil Communal d'attribuer ladite dénomination ;

Considérant que la section bruxelloise de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen a émis un avis favorable sur la proposition de nom en date du 16/08/2025 par email ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : Attribution de la dénomination « rue Bessie Coleman » à la nouvelle voirie situé à Haren entre la rue de l'Aérodrome et la rue Woluwe-Sainte-Etienne.

Annexes :

20250612_plan_detail_rue_bessie_coleman (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

20250623_plan_situation_rue_bessie_coleman (Consultable au Secrétariat des Assemblées)